



Jeux panaméricains de 2019 – Lima, Pérou

Procédure interne de nomination pour Golf Canada

Veillez noter que, dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique à la seule fin de ne pas alourdir le texte.

1.0 PRÉAMBULE

L'objectif de ce document est de présenter le processus et les critères qu'utilisera Golf Canada pour sélectionner les athlètes qui représenteront le Canada au golf lors des Jeux panaméricains de 2019 qui se tiendront du 26 juillet au 11 août 2019 à Lima, au Pérou. Le terrain sera celui du Club Golf Los Inkas de Lima, les compétitions de golf ayant lieu du 8 au 11 août.

Pour toute question ou précision au sujet du contenu de ce document, prière de communiquer avec Jeff Thompson – jthompson@golfcanada.ca

2.0 NIVEAU DE RESPONSABILITÉ

1. Le Comité de sélection de haute performance de Golf Canada a la responsabilité de nommer les athlètes au Comité olympique canadien (COC) pour qu'ils représentent le Canada aux Jeux panaméricains de 2019.
2. La Fédération internationale de golf (IGF) est reconnue par le Comité international olympique (CIO) comme étant l'organe directeur du golf à l'échelle internationale. L'IGF et l'Organisation sportive panaméricaine (PASO) déterminent le nombre maximum de golfeurs et golfeuses qui peuvent participer aux Jeux panaméricains. L'IGF établit également des quotas pour le nombre maximum de joueurs par équipe et le maximum par sexe délégué par chaque Comité olympique national. Voir l'Annexe A pour consulter le système de qualification. En cas de divergence entre le présent document et le système de qualification, c'est ce dernier qui prévaudra. Dans l'éventualité où la PASO modifierait les critères de sélection et d'admissibilité, Golf Canada sera tenue de respecter ces changements et en informera ses membres dès que possible.

3.0 PRINCIPES DIRECTEURS

Les athlètes qui représentent le Canada au tournoi de golf des Jeux panaméricains incarnent les meilleurs athlètes de golf du pays et sont parmi les meilleurs au monde dans les catégories d'âge établies pour les Jeux panaméricains.

- L'objectif premier de Golf Canada est de remporter des médailles aux Jeux panaméricains de 2019.

4.0 ADMISSIBILITÉ ET QUOTAS

Pour être admissible à la nomination par Golf Canada au COC en vue de la sélection au sein de l'équipe canadienne des Jeux panaméricains, l'athlète doit respecter les conditions suivantes :

1. Il est citoyen canadien tel qu'exigé par les règlements des Jeux panaméricains;
2. Il détient un passeport canadien valide jusqu'au *11 février 2020* au moins;
3. Il respecte toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de l'IGF et du CIO (ou PASO);
4. Il devra signer et soumettre le formulaire d'entente avec les athlètes du COC au plus tard le *10 juin 2019* et se conformer aux conditions d'admissibilité du COC;
5. Il est membre en règle de Golf Canada;
6. Il doit répondre aux exigences suivantes en matière de contrôle antidopage :
 - i. être disponible pour le prélèvement d'échantillons et fournir régulièrement des renseignements exacts et à jour sur ses déplacements, tel que demandé par Golf Canada ou le CCES en vertu de la Politique canadienne antidopage (PCA);
 - ii. signer et soumettre le Contrat antidopage de l'athlète fourni par le CCES ou Golf Canada;
 - iii. compléter la formation antidopage en ligne du CCES si elle n'a pas été complétée au cours des six derniers mois;
 - iv. fournir au CCES et à Golf Canada une adresse courriel valide et active pour la base de données du Groupe cible enregistré (GCE).
7. Les athlètes sélectionnés pour participer aux Jeux panaméricains de 2019 devront se conformer au code vestimentaire de l'équipe de Golf Canada tel qu'approuvé par le COC.
8. Il y aura deux places par sexe (ou genre) par pays (2 golfeurs et 2 golfeuses pourront être sélectionnés pour le Canada).
9. Les athlètes nommés au COC doivent appartenir à l'une ou l'autre des catégories suivantes :
 - i. Golfeurs professionnels figurant parmi les 700 premiers au classement mondial du golf (WGR) et golfeuses professionnelles figurant parmi les 500 premières au classement mondial du golf féminin Rolex (WWGR).
 - ii. Golfeur ou golfeuse amateur inscrit au classement mondial du golf amateur (WAGR) détenant un indice de handicap n'excédant pas 4.0.
10. Les athlètes qui se qualifient pour les tournois individuels masculin et féminin en parties par coups représenteront leur pays au tournoi par équipes mixtes.
11. Les comités olympiques nationaux qui ne sélectionnent pas d'athlètes pour les tournois individuels masculin ET féminin ne sont pas qualifiés pour participer au tournoi par équipes mixtes.

5.0 SÉLECTION

Athlètes :**Athlète masculin :**

1. Tous les golfeurs canadiens figurant parmi les 700 premiers au classement mondial du golf (WGR) en date du 1^{er} avril 2019 seront contactés par Golf Canada qui leur demandera de confirmer par écrit, au plus tard le 30 avril 2019, leur intention de participer aux compétitions s'ils sont mis en nomination.
2. Les classements suivants seront analysés en date du 7 mai 2019 dans l'ordre d'importance qui suit :
 - 1) Classement mondial du golf (WGR)
 - 2) Classement mondial du golf amateur (WAGR)
3. Le Comité de sélection de Golf Canada pourra comparer les résultats individuels, sur les 12 derniers mois, d'athlètes dans l'éventualité où le classement mondial de ces athlètes est jugé comparable.

Athlète féminine :

1. Toutes les golfeuses canadiennes figurant parmi les 500 premières au classement mondial du golf féminin Rolex (WWGR) en date du 1^{er} avril 2019 seront contactées par Golf Canada qui leur demandera de confirmer par écrit, au plus tard le 30 avril 2019, leur intention de participer aux compétitions si elles sont mises en nomination.
2. Les classements suivants seront analysés en date du 7 mai 2019 dans l'ordre d'importance qui suit :
 - 1) Classement mondial du golf féminin Rolex (WWGR)
 - 2) Classement mondial du golf amateur féminin (WWAGR)
3. Le Comité de sélection de Golf Canada pourra comparer les résultats individuels, sur les 12 derniers mois, d'athlètes dans l'éventualité où le classement mondial de ces athlètes est jugé comparable.

Substituts :

Golf Canada ne nommera pas d'athlètes particuliers comme substituts pour remplacer des membres de l'équipe canadienne de golf aux Jeux panaméricains de 2019. Cependant, tous les athlètes inscrits au registre des athlètes de 2019 peuvent être considérés comme étant des substituts potentiels (suivant le mode de sélection décrit ci-dessus) s'il s'avère nécessaire de remplacer un athlète déjà nommé au sein de l'équipe.

Blessures :

Une fois sélectionnés, les athlètes qui ne seront pas prêts à compétitionner en raison d'un manque de conditionnement physique, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'équipe en tout temps. Les athlètes sont tenus de rapporter toute blessure, maladie ou modification de leur entraînement qui pourrait altérer leur capacité de compétitionner au plus haut niveau aux Jeux panaméricains de 2019. Tout avis à cet effet doit être envoyé au directeur en chef du sport de Golf Canada, Jeff Thompson (jthompson@golfcanada.ca). À la suite des nominations au COC, tout retrait ou remplacement est sujet à l'approbation du Comité de sélection d'équipe du COC. Après le 26 juin 2019, tout remplacement est assujéti à la politique de la PASO relative au remplacement tardif des athlètes.

Sélection du personnel :

Le choix du personnel de soutien qui accompagnera l'équipe nationale de golf, y compris le chef d'équipe et les entraîneurs, est à la discrétion du directeur en chef du sport de Golf Canada (avec l'appui du chef de la direction) en fonction des accréditations accordées par le COC pour les Jeux panaméricains de 2019. Le personnel de soutien sera sélectionné de manière à ce que soit déléguée l'équipe qui sera le mieux en mesure d'aider les athlètes à réaliser des performances de classe podium aux Jeux.

Golf Canada a la responsabilité de nommer les athlètes au Comité olympique canadien (COC) en vertu de la politique de sélection d'équipe du COC en ce qui a trait aux athlètes canadiens qui représenteront le Canada aux Jeux panaméricains de 2019.

6.0 DATES IMPORTANTES

30 avril 2019	Échéance des déclarations d'intérêt à compétitionner des athlètes
7 mai 2019	Publication des classements mondiaux officiels
17 mai 2019	Confirmation par l'IGF des places de qualification
5 juin 2019	Golf Canada informe le COC des nominations d'athlètes
7 juin 2019	Le COC confirme l'inscription de l'équipe auprès de l'IGF
8 au 11 août 2019	Tournoi de golf des Jeux panaméricains de 2019

7.0 PROCESSUS D'APPEL

Tout membre de Golf Canada ou compétiteur en règle peut en appeler de toute décision relative à la sélection des golfeurs et golfeuses pour les Jeux panaméricains de 2019. Les appels doivent se faire conformément à la politique d'appels établie par Golf Canada.

Les deux parties peuvent outrepasser la politique d'appels de Golf Canada si elles s'entendent pour soumettre immédiatement le différend au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui traitera l'appel en question.